

# COMMUNIQUÉ



LES PRODUCTEURS DE  
POMMES DU QUÉBEC

Agents autorisés  
Membres du conseil d'administration des PPQ  
Association des emballeurs de pommes du Québec  
M<sup>me</sup> Sophie Perreault, AQDFL  
M<sup>me</sup> Isabelle Demers, Table filière pomme  
Entrepôts

Représentants des chaînes  
Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie  
Metro  
Sobey's

5 septembre 2018

## PRIX MINIMUM DE LA POMME TARDIVE DESTINÉE À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS – RÉCOLTE 2018

Décision du comité de prix du 4 septembre 2018 des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et des Producteurs de pommes du Québec, de maintenir le prix des variétés tardives et d'établir le prix de la pomme Ambrosia inscrit ci-dessous en caractère gras.

Date	Sunrise Paulared Lobo (minot : 42 lb)	Ginger Gold McIntosh (minot : 42 lb)	Cortland Spartan (minot : 42 lb)	Empire, Gala Jaune Délicieuse, Rouge Délicieuse (minot : 42 lb)	<b>AMBROSIA</b> (minot : 42 lb)
À compter du début de l'écoulement	S : 15,00 \$ C : 18,00 \$	S : 15,00 \$ C : 17,00 \$	S : 15,00 \$ C : 18,00 \$	S : 15,00 \$ C : 18,00 \$	<b>S : 18,00 \$</b> <b>C : 25,00 \$</b>

Le prix des pommes destinées en cellule s'appliquera pour toutes les pommes de calibre 2 3/4 po et plus vendues en vrac dans des contenants de 35 lb et plus.

### Promotions ciblées (sans complément de prix)

À compter du début de l'écoulement	Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et Sunrise en sac et rabais de 3 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes destinées en cellule.
À compter du début de l'écoulement	Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Ginger Gold, McIntosh, Spartan et Cortland en sac.

### Pommes destinées au commerce interprovincial et à l'exportation (opportunité d'affaires) - (sans complément de prix)

À compter du début de l'écoulement	<p><u>Pommes vendues en vrac : (NON-EMBALLÉES)</u> Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et Sunrise en sac et rabais de 3 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes destinées en cellule. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (cellule et sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais suite au classement réel, excluant le déclassement</p> <p><u>Pommes vendues en sac ou en cellule : (EMBALLÉES)</u> Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et Sunrise vendues en sac Rabais de 3 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et Sunrise vendues en cellule</p>
--	---

À compter du début de l'écoulement	<b>Pommes vendues en vrac : (NON-EMBALLÉES)</b> Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Ginger Gold, McIntosh, Spartan et Cortland en sac. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais en sac suite au classement réel, excluant le déclassé.
	<b>Pommes vendues en sac: (EMBALLÉES)</b> Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Ginger Gold, McIntosh, Spartan et Cortland en sac

S : sac C : cellule

## APPLICATION DE L'ANNEXE H – PROMOTIONS CIBLÉES

Les promotions ciblées s'appliqueront de la façon suivante :

Un rabais sera alloué pour les variétés vendues en promotion ciblée annoncées en circulaire tel que décrit précédemment. Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une base mensuelle par variété ciblée au tableau des prix précédents sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac et/ou en cellule par variété ciblée pour chacun des mois (selon la période identifiée dans le tableau précédent). Les emballeurs devront conserver la preuve des promotions ciblées ou la circulaire originale pour pouvoir la présenter à l'inspecteur lors de la vérification des annexes H.

**PRIX DES VARIÉTÉS HÂTIVES** : Les membres du comité ont décidé que le prix des variétés hâtives serait flottant.

## POMME DE CATÉGORIE COMMERCIALE

La Convention de mise en marché avec l'AEPQ intègre une nouvelle catégorie de pommes destinées à l'état frais soit les pommes de catégorie Canada commerciales avec ses critères de qualité établis en vertu de l'annexe A3, avec une fermeté minimum de 10 lb, et inspectées selon des critères de qualité établis à l'annexe C. Le 31 juillet 2018, le comité a décidé d'établir le prix minimum à **10 \$/minot** et le calibre minimum sera de 2 3/8 pouces. Donc, selon les besoins des chaînes, certaines parties de lots de pommes déclassées seront payées aux producteurs au prix décidé sans coût de manutention.

<b>Pompouce* : destinée exclusivement aux Centres de la petite enfance et garderies (seulement pour les variétés Paulared, McIntosh, Spartan, Gala, Empire et Cortland)</b>				
	<b>Prix / minot de 42 lb</b>			
	<b>Paulared</b>	<b>McIntosh</b>	<b>Spartan, Empire, Cortland</b>	<b>Gala</b>
À compter du début de l'écoulement	10,50 \$	10,50 \$	<b>10,50 \$</b>	<b>10,50 \$</b>
* Précisions sur Pompouce : Les pommes avec les calibres 2 ¼ à 2 1/2 po. et le prix est 30 % de moins que les pommes en sac.				

## **PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS**

Étant donné que le calendrier des dates de mise en marché est évolutif, il peut être révisé régulièrement selon l'évolution de la récolte. Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais se tiendra le **lundi 10 septembre 2018 à compter de 13 h par conférence téléphonique** dans le but de rediscuter du calendrier des dates de mise en marché et le prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais tardives.

## **PRIX MINIMUM DE LA POMME DESTINÉE À LA TRANSFORMATION - RÉCOLTE 2018**

---

Décision du comité de prix du **28 août 2018** des pommes destinées à la transformation.

<b>DATE</b>	<b>POMMES À JUS STANDARD</b>	<b>POMMES À SAUCE</b>	<b>POMMES À JUS OPALESCENT</b>
À compter du début de la récolte	<b>Hâtives</b> 0,07 \$ la livre ou 2,94 \$ le minot de 42 livres	<b>Hâtives</b> 0,0925 \$ la livre ou 3,89 \$ le minot de 42 livres	<b>Hâtives</b> 0,0925 \$ la livre ou 3,89 \$ le minot de 42 livres
À compter du début de la récolte	<b>Tardives*</b> 0,067 \$ la livre ou 2,81 \$ le minot de 42 livres pour les premiers 35 000 000 livres après le comité de prix se réunira de nouveau pour établir un nouveau prix pour l'excédent si nécessaire. Exceptionnellement, l'augmentation de cette année est justifiée par une hausse importante du salaire minimum.	<b>Tardives</b> 0,135 \$ la livre ou 5,67 \$ le minot de 42 livres (pour fin d'entreposage)  0,11\$ la livre ou 4,62 \$ le minot de 42 livres (pour les pommes provenant du déclassement)	<b>Tardives</b> 0,135 \$ la livre ou 5,67 \$ le minot de 42 livres (pour fin d'entreposage)  0,11 \$ la livre ou 4,62 \$ le minot de 42 livres (pour les pommes provenant du déclassement)

Les PPQ et les transformateurs demandent que les pommes livrées soient de qualité sinon, le transformateur se réserve le droit de refuser le produit.

## **PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA TRANSFORMATION**

---

Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais se tiendra sur demande des participants.

## **LISTE DES AGENTS AUTORISÉS EN DATE DU 5 SEPTEMBRE 2018**

---

Nous vous transmettons la liste d'agents autorisés en date du **5 septembre 2018** pour la saison de commercialisation **2018-2019**. Nous avons ajouté depuis le 29 août dernier 3 nouveaux agents autorisés (producteurs qui emballent leur production) **FERME ANDRÉ-MARIE ET SAMUEL GAGNON ET VERGER GAUDREAU** et un acheteur **GESTION RONALD LAVALLÉE INC.**

## CALENDRIER DES DATES DE MISE EN MARCHÉ – RÉCOLTE 2018



Le 4 septembre 2018, les membres du comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais ont décidé de **conserver le statu quo sur les dates de mise en marché** ci-dessous inscrites, dans le but d'avoir un approvisionnement continu de qualité et de respecter la maturité des différentes variétés de pommes du Québec. Les membres du comité des prix demandent aux producteurs, emballeurs et à tous les intervenants de la filière de la pomme de respecter ces dates.

AOÛT	01	08	15	22	29
	Jaune transparente Vista Bella Rouge hâtive	Vista Bella Jersey Mac ** Rouge hâtive Melba	Jersey Mac Melba	Jersey Mac Melba Sunrise N Paulared **	Sunrise N Paulared Jersey Mac
SEPTEMBRE		05	12	19	26
		Paulared Lobo ** Ginger Gold N Sunrise N	Paulared Lobo Ginger Gold N Sunrise N	Paulared Lobo Ginger Gold McIntosh **	Paulared Lobo McIntosh Ginger Gold N
OCTOBRE	01	08	15	24	31
	Paulared Lobo McIntosh Ginger Gold Honeycrisp N Gala N Spartan	Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Spartan Cortland Jaune délicateuse	Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Ambrosia N Spartan Empire Cortland Jaune délicateuse Rouge délicateuse	Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Ambrosia N Spartan Empire Cortland Jaune délicateuse Rouge délicateuse	Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Ambrosia N Spartan Empire Cortland Jaune délicateuse Rouge délicateuse

\*\* Quantité limitée      N : nouvelle variété

Tous les agents autorisés qui commercialiseront avant la date de mise en marché à compter des variétés **SUNRISE** et **PAULARED** perdront des points de démerite qui pourraient entraîner la perte de leur autorisation à titre d'agent autorisé. De plus, les PPQ se réservent le droit d'entamer toute procédure juridique nécessaire pour le non-respect des dates de mise en marché et contre tous les agents non-autorisés.

## RECOMMANDATIONS D'ENTREPOSAGE RÉCOLTE 2018

Voici les recommandations d'entreposage pour les pommes entreposées en atmosphère contrôlée pour l'année de récolte 2018.

Variétés	AC	O <sub>2</sub> (%)	CO <sub>2</sub> (%)	Température °C (°F)	Durée de conservation (mois)
<b>Cortland</b>	Standard (S)	2,5	2,5	0 (32)	4 – 6
	S (+ SmartFresh)	2,5	2	2–3 (35–37)	6 – 8
<b>Empire</b>	Standard (S)	2,5	2	2(35)	5 – 7
	S (+ SmartFresh)	2,5	< 0,5* 2**	1-2 (34-35)	> 7
	S (+ SmartFresh + DPA)	2,5	2	2 (35)	> 7
	Niveau d'O <sub>2</sub> faible***	1,5	1-1,5	1-2 (34-35)	> 7
<b>Gala</b>	Standard (S)	2-2,5	2-2,5	0 (32)	5 – 7
	S (+ SmartFresh)	2,5	2	1 (34)	6 – 8
	Niveau d'O <sub>2</sub> faible***	1,5	1-1,5	1 (34)	> 7
<b>Honeycrisp</b>	7 jours 10°C + 1 mois 3°C réfrigéré avant AC	3	1,5	3 (37)	5 - 6
<b>McIntosh</b>	Standard (S)	2,5	2,5* 4,5**	3 (37)	5 – 6
	S (+ SmartFresh)	2,5	< 0,5* 4,5**	3 (37)	6 – 8
	S (+ SmartFresh + DPA)	2,5	2,5* 4,5**	3 (37)	6 – 8
<b>Spartan</b>	Standard (S)	2,5	2,5	0 (32)	6 – 7
	S (+ SmartFresh)	2,5	2,5	0-1 (32-34)	6 – 8

\*Les 6 premières semaines

\*\*Pour le reste du temps d'entreposage

\*\*\* Les niveaux d'O<sub>2</sub> peuvent être plus faibles en fonction de la réponse physiologique des fruits (ex. : respiration, éthanol, etc.) mais il faut toujours s'assurer que le niveau de CO<sub>2</sub> est égal ou inférieur à l'oxygène (O<sub>2</sub>).

Adapté de *Controlled Atmosphere Storage Guidelines and Recommendations for Apples*, J.R. DeEll

Daniel Ruel, agr.  
Les Producteurs de pommes Québec

## Année de commercialisation 2018-2019

### Agents autorisés (Producteur-Emballeur)

<b>FRUITS ET LEGUMES RG INC.</b> 29, Lamartine Est L'Islet (secteur St-Eugène) GOR 1X0 418 247-5478	<b>MAISON DE LA POMME INC.</b> 32, route 237 Nord Frelighsburg J0J 1C0 450 298-5275	<b>POMI INC.</b> 825, rang Welsh Franklin Centre J0S 1E0 450 827-2267	<b>VERGER DES BOIS-FRANCS INC.</b> 304, route 116 Est Princeville G6L 4K6 819 364-5783	<b>VERGER MAÏA INC.</b> 2530, rue Principale St-Joseph-du-Lac J0N 1M0 450 623-0927	<b>VERGER ROGER COTE INC.</b> 785, rue Principale Rougemont J0L 1M0 450 469-2997
<b>VERGER ROUGE POMME INC.</b> 1299, rang Double Rougemont J0L 1M0 450 469-2029	<b>VERGERS ARCHAMBAULT SENC</b> 1140, rang Papineau St-Paul-d'Abbotsford J0E 1A0 450 379-5838	<b>VERGERS CATAPHARD &amp; FILS INC.</b> 1802, rue Principale St-Joseph-du-Lac J0N 1M0 450 623-6783	<b>VERGERS RÉMILLARD INC.(LES)</b> 3185, rang Lemieux Franklin J0S 1E0 450 826-3751		

### Agents autorisés (Emballeur)

<b>9050-3665 QUÉBEC INC. (GUERTIN &amp; ALIX)</b> 313, rue McIntosh Rougemont J0L 1M0 450 947-0555	<b>JEAN-YVES BOILEAU &amp; FILS (2006) INC.</b> 355, route 202 Havelock J0S 2C0 450 826-4222	<b>NATURPAC</b> 105, rue de la Pommeraiie St-Joseph-du-Lac J0N 1M0 450 473-3750	<b>VERGER HAMEL DISTRIBUTION INC.</b> 2050, rang Papineau St-Paul-d'Abbotsford J0E 1A0 450 379-5287	<b>VERGER PAUL JODOIN INC.</b> 3333, rang du Cordon St-Jean-Baptiste J0L 2B0 450 467-4744	<b>VERGERS ST-PAUL INC.</b> 195, rue Principale Est St-Paul-d'Abbotsford J0E 1A0 450 379-9769
--	--	--	---	---	---

### Agents autorisés (Producteur qui emballe seulement sa production)

<b>9094-0875 QUÉBEC INC. (Khaled Saab)</b> 2650, boul. Gouin Ouest Montréal H3M 1B4 514 322-5755	<b>DOMAINES ROKA INC. (LES)</b> 2, chemin du Sous-Bois Mont-St-Grégoire J0J 1K0 514 804-6450	<b>FERME ANDRÉ-MARIE ET SAMUEL GAGNON</b> 8387, avenue Royale Château-Richer G0A 1N0 418 824-3537	<b>FERME DENIS ET FRERES SENC</b> 10524, rang de la Fresnière Mirabel J7N 2R9 450 258-4324	<b>FERME FERNAND DROUIN</b> 2912, chemin Royal Ste-Famille I.O. G0A 3P0 418 829-2501	<b>FERMES POMMIX SENC (LES)</b> 1288, rue Principale St-Joseph-du-Lac J0N 1M0 450 623-0861
<b>JEAN-LUC LEGAULT</b> 1799, Rang du Domaine St-Joseph du Lac J0N 1M0 450 806-5656	<b>POLYCLTURE PLANTE (1987) INC.</b> 8684, chemin Royal Ste-Pétronille, I.O. G0A 4C0 418 828-9603	<b>VERGER BIO D'OKA</b> 445, rang de l'Annonciation Oka J0N 1E0 450 479-6464	<b>VERGER GAUDREAU</b> 1304, Bellevue Ouest Cap-Saint-Ignace GOR 1H0 418 246-5607	<b>VERGER JOANNETTE</b> 166, rue du Parc St-Joseph-du-Lac J0N 1M0 514 436-3527	<b>VERGERS POMIBEC INC. (LES)</b> 1149, chemin Pollica Franklin J0S 1E0 450 827-2808
<b>PETCH AGRICULTURAL ENTERPRISES INC.</b> 431, route 202 Hemmingford (Québec) J0L 1H0 450 247-3414					

## Année de commercialisation 2018-2019

### Agents autorisés (Acheteur)

**9054-2291 QUEBEC INC**  
**(Francis Lavoie)**  
120, de la Montagne  
Rougemont  
JOL 1M0  
450 469-3894

**A. LASSONDE INC.**  
170, 5e avenue  
Rougemont  
JOL 1M0  
450 469-4926

**BISCUITS LECLERC**  
91, rue de Rotterdam  
Saint-Augustin  
G3A 1T1  
418 878-4790

**BRISEBOIS JACQUES**  
8856, rang de la  
Fresnière  
Mirabel  
J7N 2R9  
450 258-2579

**CIDRERIE MILTON**  
5, route 137  
Ste-Cécile-de-Milton  
JOE 2C0  
450 378-3484

**COURTAGE BLAIR  
BROKERAGE LTD**  
1500, route 202  
Franklin Centre  
JOS 1E0  
450 827-2512

**DISTRIBUTIONS  
RICHARD BOUTIN INC.**  
15, rue Industrielle  
Ste-Claire  
GOR 2V0  
418 883-4258

**ENTREPRISES SER-BER  
ENR.**  
6707, rang 5  
Beaulac-Garthby  
GOY 1B0  
418 449-1558

**FERME C.M.J.I ROBERT  
INC.**  
1105, Petite Caroline  
Rougemont  
JOL 1M0  
450 469-3090

**GESTION RONALD  
LAVALLEE INC.**  
312, rue Principale  
St-Joseph-du-Lac  
JON 1M0  
450 473-4144

**PIERRE DAGENAIS ET  
FILS INC.**  
463, rue Notre-Dame  
C.P 547  
St-Chrysostome  
JOS 1R0  
514 387-4323

**POMMES PHILIP  
CASSIDY INC.**  
4490, rue Ontario Est  
Montréal  
H1V 1K7  
450 947-1162

**TRANSPOM HUSEREAU**  
215, rang Ste-Sophie  
Oka  
JON 1E0  
450 479-6609

**VERGER DU MINOT INC.**  
376, chemin Covey Hill  
Hemmingford  
JOL 1H0  
450 247-3111

**VERGERS DU  
MONASTÈRE INC.**  
1105, Petite Caroline  
Rougemont  
JOL 1M0  
450 469-3153

**VERGERS LAFRANCE INC.**  
1473, chemin Principal  
St-Joseph-du-Lac  
JON 1M0  
450 491-7859

**VERGERS LEAHY INC.**  
1772, route 209  
Franklin Centre  
JOS 1E0  
450 827-2544

**VERGERS THOMSON  
INC.**  
460, de la Montagne  
St-Paul d'Abbotsford  
JOE 1A0  
450 379-2020

### Regroupements régionaux

**MAISON DE LA POMME  
INC.**  
32, route 237 Nord  
Frelighsburg  
J0J 1C0  
450 298-5275

**POMICO INC.**  
348, rue Principale  
Ste-Cécile-de-Milton  
JOE 2C0  
450 378-3484